

DÉLIBÉRATION

OBJET : ACQUISITION FONCIÈRE DES CONSORTS MICHEL

L'an deux mille vingt-cinq, **le 27 mai**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **20/05/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE.**

Absents : **Nathalie CRESPIY, Audrey CICCARIELLO, Barbara GANGI, Francis BONORA**

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Patrick PIN, Jean-François BERNARD à Antoine DUPLA, Valérie SCOTTO DI CESARE à Claudia CUORDIFEDE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-035

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1311-10 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.1212-1 et L.1211-1 ;

Vu le Décret n°86-455 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatifs aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics ;

Considérant que le prix de vente ne nécessite pas la consultation des domaines

Considérant le souhait de la Commune d'acquérir le bien immobilier sis, 6, Place du Cercle – Ex Place Saint Éloi, cadastré section AI n° 38, situé en zone UA au PLUi de la Commune, constitué d'une maison sur deux niveaux, de 65 m² habitable sur une surface construite au sol de 75m² sur un terrain de 109m² ;

Considérant que cette acquisition s'inscrit dans le projet Communal de requalification du centre ancien ;

Considérant que cette opération pourrait permettre de créer des logements sociaux pour étoffer le parc de logements locatifs communaux ;

Considérant que cette parcelle AI n°38 de 109 m² est entourée par les parcelles appartenant à la Commune et cadastrées section AB n° 77 et 78, et section AI n° 21, 24, 25, 26, 28, 29, 34, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 128, 146 et 192 pour une contenance totale de plus d'un hectare. Ces parcelles abritant des infrastructures communales telles que le groupe scolaire, le city-stade, la bibliothèque, le restaurant scolaire, deux commerces de proximité, le monument aux morts, un jardin public, des logements sociaux, ainsi que des parkings et des places publiques ;

Considérant que le prix demandé par les vendeurs, d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille euros (179 000 €), correspond au prix du marché ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

DÉCIDE d'acquérir la parcelle cadastrée AI n°38, sise 6 Place du Cercle – Ex Place Saint Éloi à Belcodène, d'une superficie de 109 m² avec un bâti de 75 m² sur deux niveaux dont une surface habitable de 65m², appartenant aux consorts MICHEL, pour un montant de cent soixante-dix-neuf mille euros (179 000 €) majoré des frais de notaires.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié s'y rapportant ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 27/05/2025.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN.**

